



Aide pour la demande d'un Network Service Access Point (NSAP)

Règles d'attribution

La demande doit contenir:

1. Le format demandé (domaine d'adressage décimal ou binaire);
2. Le nombre de systèmes planifiés

Informations complémentaires

Attribution d'adresses NSAP selon le format ISO-DCC

Références normatives

L'attribution des adresses NSAP selon le format DCC se fonde sur la recommandation UIT-T X.213 et la norme suisse SN 074020.

Attribution d'adresses NSAP selon le format ICD

Références normatives

L'attribution des adresses NSAP selon le format ICD se fonde sur la recommandation UIT-T X.213.

Format de l'adresse NSAP

L'adresse du point NSAP se compose du "sous-ensemble de domaine initial" (IDP) et de la "partie spécifique de domaine" (DSP).

IDP	DSP
-----	-----

Champ IDP

Le champ IDP se compose lui-même de deux parties: "l'identificateur d'autorité et de format" (AFI) et "l'identificateur de domaine initial" (IDI).

IDP	
AFI	IDI

Partie AFI

La valeur de l'identificateur AFI dépend de la syntaxe abstraite de la partie DSP, c'est-à-dire:

Code AFI	Notation syntaxe abstraite	Format de l'adresse NSAP
38	Décimale	ISO-DCC
39	Binaire	ISO-DCC
46	Décimale	ICD
47	Binaire	ICD

Partie IDI:

Avec un format ISO-DCC de l'adresse NSAP

L'identificateur IDI est défini selon un code de pays ISO (Norme ISO 3166) qui, pour la Suisse, est:

Pour AFI = 38: IDI = 756 (syntaxe décimale)

Pour AFI = 39: IDI = 756F (syntaxe hexadécimale)

Avec un format ICD de l'adresse NSAP

L'identificateur IDI se compose d'un désignateur de code international (ICD) à 4 chiffres attribué à l'office par le BSI conformément à l'ISO 6523, soit:

Pour AFI = 46 (syntaxe décimale) ou 47 (syntaxe hexadécimale):

IDI = 0081.

Champ DSP

Le champ DSP se compose également de deux parties: le "sous-ensemble de domaine suisse" (CHDP), attribué par l'office à une organisation, et la "partie spécifique du sous-ensemble du domaine suisse" (CHDSP), à la disposition de ladite organisation.

D S P		
CHDP		CHDSP
CHFI	CHDI	

La partie CHDP se compose également de deux parties: le CHFI et le CHDI. Le CHFI permet de regrouper les organisations en trois ou quatre catégories selon le type de la syntaxe abstraite (décimal ou binaire). Le CHDI permet d'identifier une organisation dans la catégorie.

DSP: syntaxe abstraite décimale (AFI = 38 (ISO-DCC) ou 46 (ICD))

CHF	CHDI	Longueur CHDI	Longueur max. CHDSP	Type d'organisation
0 - 10	Réservé			
11	nn	2 digits	30 digits	Grande
12 - 20	Réservé			
21	nnnn	4 digits	28 digits	Moyenne
22 - 30	Réservé			
31	nnnnnnnn	8 digits	24 digits	Petite
32 -99	Réservé			

DSP: syntaxe abstraite binaire (AFI = 39 (ISO-DCC) ou 47 (ICD))

CHF	CHDI	Longueur CHDI	Longueur max. CHDSP	Type d'organisation
/0 - /10	Réservé			
/11	/aa	1 octet	15 octets	Grande
/12 - /20	Réservé			
/21	/aaaa	2 octets	14 octets	Moyenne
/22 - /30	Réservé			
/31	/aaaaaaaa	4 octets	12 octets	Petite
/32 -/7F	Réservé			
/80	/aaaaaa	3 octets	13 octets	Structure US GOSIP
/81-/FF	Réservé			